

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	Montauban	CAHORS	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste
6 <sup>h</sup> 25	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 19	2 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 45	4 <sup>h</sup> 42	9 <sup>h</sup> 14	2 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 14	2 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
6 <sup>h</sup> 41	1 <sup>h</sup> 26	6 <sup>h</sup> 28	2 <sup>h</sup> 36	10 <sup>h</sup> 05	8 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 58	10 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 56	10 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 00	8 <sup>h</sup> 56	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 00	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 20
7 <sup>h</sup> 07	1 <sup>h</sup> 42	6 <sup>h</sup> 44	2 <sup>h</sup> 42	10 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 14	10 <sup>h</sup> 46	3 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 02	10 <sup>h</sup> 46	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 12	11 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 30
7 <sup>h</sup> 23	1 <sup>h</sup> 58	6 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 48	10 <sup>h</sup> 35	8 <sup>h</sup> 20	5 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 02	3 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 02	3 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 28	12 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 40
7 <sup>h</sup> 39	2 <sup>h</sup> 14	7 <sup>h</sup> 06	2 <sup>h</sup> 54	10 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 36	11 <sup>h</sup> 18	3 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 18	11 <sup>h</sup> 18	3 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 44	12 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 30	12 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 50
7 <sup>h</sup> 55	2 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 22	3 <sup>h</sup> 00	11 <sup>h</sup> 05	8 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 34	3 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 26	11 <sup>h</sup> 34	3 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 00	12 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00	12 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 00
8 <sup>h</sup> 11	2 <sup>h</sup> 46	7 <sup>h</sup> 38	3 <sup>h</sup> 06	11 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 48	11 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 34	11 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 10
8 <sup>h</sup> 27	3 <sup>h</sup> 02	7 <sup>h</sup> 54	3 <sup>h</sup> 12	11 <sup>h</sup> 35	9 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 54	12 <sup>h</sup> 06	4 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 06	4 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 20
8 <sup>h</sup> 43	3 <sup>h</sup> 18	8 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 18	11 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 00	12 <sup>h</sup> 22	4 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 46	12 <sup>h</sup> 22	4 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 30	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 30	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
8 <sup>h</sup> 59	3 <sup>h</sup> 34	8 <sup>h</sup> 26	3 <sup>h</sup> 24	12 <sup>h</sup> 05	9 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 06	12 <sup>h</sup> 38	4 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 52	12 <sup>h</sup> 38	4 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 40	1 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 40	1 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 40
9 <sup>h</sup> 15	3 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 42	3 <sup>h</sup> 30	12 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 12	12 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 00	12 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 50
9 <sup>h</sup> 31	4 <sup>h</sup> 06	8 <sup>h</sup> 58	3 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 35	9 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 18	1 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 06	1 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 00	1 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 00	11 <sup>h</sup> 00	1 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 00
9 <sup>h</sup> 47	4 <sup>h</sup> 22	9 <sup>h</sup> 14	3 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 24	1 <sup>h</sup> 26	4 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 12	1 <sup>h</sup> 26	4 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 10	1 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 10	1 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 10
10 <sup>h</sup> 03	4 <sup>h</sup> 38	9 <sup>h</sup> 30	4 <sup>h</sup> 00	1 <sup>h</sup> 05	10 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 42	5 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 18	1 <sup>h</sup> 42	5 <sup>h</sup> 00	11 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 20
10 <sup>h</sup> 19	4 <sup>h</sup> 54	9 <sup>h</sup> 36	4 <sup>h</sup> 10	1 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 36	1 <sup>h</sup> 58	5 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 24	1 <sup>h</sup> 58	5 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 30
10 <sup>h</sup> 35	5 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 42	4 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 35	10 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 42	2 <sup>h</sup> 04	5 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 30	2 <sup>h</sup> 04	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 40
10 <sup>h</sup> 51	5 <sup>h</sup> 26	9 <sup>h</sup> 48	4 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 48	2 <sup>h</sup> 20	5 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 36	2 <sup>h</sup> 20	5 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 50
11 <sup>h</sup> 07	5 <sup>h</sup> 42	9 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 05	10 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 54	2 <sup>h</sup> 36	5 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 42	2 <sup>h</sup> 36	5 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 00	2 <sup>h</sup> 00	8 <sup>h</sup> 00	12 <sup>h</sup> 00	2 <sup>h</sup> 00	8 <sup>h</sup> 00
11 <sup>h</sup> 23	5 <sup>h</sup> 58	10 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 00	2 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 48	2 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 10	2 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 10	2 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 10
11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 14	10 <sup>h</sup> 06	5 <sup>h</sup> 00	2 <sup>h</sup> 35	11 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 06	3 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 54	3 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 00	12 <sup>h</sup> 20	2 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 20	2 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 20
11 <sup>h</sup> 55	6 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 12	5 <sup>h</sup> 10	2 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 12	3 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 60	3 <sup>h</sup> 10	6 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 30	2 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 30	12 <sup>h</sup> 30	2 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 30
12 <sup>h</sup> 11	6 <sup>h</sup> 46	10 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 20	3 <sup>h</sup> 05	11 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 18	3 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 66	3 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 40
12 <sup>h</sup> 27	7 <sup>h</sup> 02	10 <sup>h</sup> 24	5 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 24	3 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 72	3 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 30	12 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 50
12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 18	10 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 35	11 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 40	7 <sup>h</sup> 78	3 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 40	1 <sup>h</sup> 00	3 <sup>h</sup> 00	9 <sup>h</sup> 00	1 <sup>h</sup> 00	3 <sup>h</sup> 00	9 <sup>h</sup> 00
12 <sup>h</sup> 59	7 <sup>h</sup> 34	10 <sup>h</sup> 36	5 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 36	3 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 84	3 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 10	1 <sup>h</sup> 10	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 10
1 <sup>h</sup> 15	7 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 42	6 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 05	12 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 42	4 <sup>h</sup> 05	7 <sup>h</sup> 00	7 <sup>h</sup> 90	4 <sup>h</sup> 05	7 <sup>h</sup> 00	1 <sup>h</sup> 20	3 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 20	3 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 20
1 <sup>h</sup> 31	8 <sup>h</sup> 06	10 <sup>h</sup> 48	6 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 48	4 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 96	4 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 10	1 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	9 <sup>h</sup> 30
1 <sup>h</sup> 47	8 <sup>h</sup> 22	10 <sup>h</sup> 54	6 <sup>h</sup> 20	4 <sup>h</sup> 35	12 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 40	1 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 40
2 <sup>h</sup> 03	8 <sup>h</sup> 38	11 <sup>h</sup> 00	6 <sup>h</sup> 30	4 <sup>h</sup> 50	12 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 06	4 <sup>h</sup> 50	7 <sup>h</sup> 30	1 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 50	3 <sup>h</sup> 50	9 <sup>h</sup> 50
2 <sup>h</sup> 19	8 <sup>h</sup> 54	11 <sup>h</sup> 06	6 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 05	12 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 06	5 <sup>h</sup> 05	7 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 12	5 <sup>h</sup> 05	7 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00	2 <sup>h</sup> 00	4 <sup>h</sup> 00	10 <sup>h</sup> 00
2 <sup>h</sup> 35	9 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 12	6 <sup>h</sup> 50	5 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 12	5 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 10	2 <sup>h</sup> 10	4 <sup>h</sup> 10	10 <sup>h</sup> 10
2 <sup>h</sup> 51	9 <sup>h</sup> 26	11 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 35	1 <sup>h</sup> 00	8 <sup>h</sup> 18	5 <sup>h</sup> 35	8 <sup>h</sup> 00	8 <sup>h</sup> 24	5 <sup>h</sup> 35	8 <sup>h</sup> 00	2 <sup>h</sup> 20	4 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 20	2 <sup>h</sup> 20	4 <sup>h</sup> 20	10 <sup>h</sup> 20
3 <sup>h</sup> 07	9 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 24	7 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 50	1 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 24	5 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 10	8 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 50	8 <sup>h</sup> 10	2 <sup>h</sup> 30	4 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 30	2 <sup>h</sup> 30	4 <sup>h</sup> 30	10 <sup>h</sup> 30
3 <sup>h</sup> 23	9 <sup>h</sup> 58	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 20	6 <sup>h</sup> 05	1 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 05	8 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 36	6 <sup>h</sup> 05	8 <sup>h</sup> 20	2 <sup>h</sup> 40	4 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 40	2 <sup>h</sup> 40	4 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 40
3 <sup>h</sup> 39	10 <sup>h</sup> 14	11 <sup>h</sup> 36	7 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 20	1 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 36	6 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 30	8 <sup>h</sup> 42	6 <sup>h</sup> 20	8 <sup>h</sup> 30	2 <sup>h</sup> 50	4 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 50	2 <sup>h</sup> 50	4 <sup>h</sup> 50	10 <sup>h</sup> 50
3 <sup>h</sup> 55	10 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 42	7 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 35	1 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 42	6 <sup>h</sup> 35	8 <sup>h</sup> 40	8 <sup>h</sup> 48	6 <sup>h</sup> 35	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 00	11 <sup>h</sup> 00	3 <sup>h</sup> 00	5 <sup>h</sup> 00</	

Cette complication inattendue ne laisse pas d'être embarrassante pour M. Tisza. Ceux qui trouvent malencontreux son discours contre la France, et ils sont nombreux en Autriche et en Hongrie surtout, n'auraient vraiment pas tort de lui répondre qu'avant de songer à protéger le drapeau hongrois où il n'est pas menacé, il ferait peut-être mieux de le faire respecter par ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec l'idée du dualisme.

En attendant que cette affaire prenne tournure, il est bon de constater que la presse anglaise est, elle aussi, unanime à blâmer l'attitude du ministre hongrois. Cette presse n'est pas suspecte de partialité pour la République française? Elle ne laisse passer aucune occasion de la malmenier. Si cette fois elle prend unanimement parti contre l'attitude des ministres de la couronne de Saint-Etienne, c'est que cette attitude a été absolument contraire à tous les usages et aux règles les plus élémentaires de la courtoisie internationale.

★★

## LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Séance du 31 mai

### L'incident Tisza

M. Gerville-Réache a la parole pour adresser une question à M. le ministre des affaires étrangères. Il rappelle les paroles prononcées par le président du conseil de Hongrie.

M. Tisza, en réponse à l'interpellation qui lui était adressée, s'est servi de termes qu'on ne peut reprocher à la tribune française, où l'on ne prononce pas de paroles discourtoises. Ces paroles semblaient prophétiser une guerre prochaine.

Les paroles du ministre hongrois ont une importance qu'il ne faut pas cependant exagérer.

Elles ont cependant lieu de surprendre. Aussi l'orateur demande-t-il au ministre des affaires étrangères si les échanges de vue qui se sont produits entre lui et le gouvernement hongrois lui permettent d'apaiser l'émotion qui s'est produite dans notre pays. (Applaudissements).

M. Goblet a la parole.

Le ministre des affaires étrangères comprend l'émotion qui s'est produite en France et dans la Chambre; le gouvernement s'y est associé.

M. Goblet ne veut pas examiner pourquoi l'Exposition doit avoir lieu en 1889.

Les gouvernements étrangers ont le droit d'ignorer que la date de 1789 n'évoque que des idées de justice, de liberté et de progrès. (Applaudissements).

En ce qui touche, à l'Autriche-Hongrie. M. Tisza avait déclaré que, bien que son gouvernement ne s'associât pas officiellement à l'Exposition, il protégerait les exposants.

D'puis, le gouvernement Hongrois a cru devoir changer d'opinion; il en avait le droit. Nous pouvons le regretter; nous n'avons pas le droit de nous en plaindre. (Très bien).

Il ne pouvait pas dire que les circonstances étaient telles qu'avant l'Exposition la paix pouvait être troublée entre l'Autriche-Hongrie et la France.

Ce sont là des paroles qu'on ne pouvait attendre d'un gouvernement correct.

En tout cas ce sont là des paroles regrettables, bien que M. Tisza ne soit pas chargé de la direction des affaires étrangères de l'empire. Rien ne pouvait les justifier.

Aussi le gouvernement français n'a-t-il pas hésité à en saisir M. Kalnoky. (Approbation).

Dès la première entrevue M. Kalnoky a exprimé son vif regret de l'émotion qui s'est produite en France.

Il a déclaré qu'il regrette cette impression pénible et qu'il pouvait nous donner l'assurance que loin de vouloir froisser la France, l'Autriche-Hongrie désire continuer avec elle de bonnes relations.

M. Tisza s'est associé à ces sentiments en déclarant qu'il n'y avait dans ses paroles aucune intention blessante pour la France. (Rires et mouvements divers).

M. Goblet avant de descendre de la tribune déclare de nouveau que la politique du gouvernement est et sera toujours digne et pacifique. (Applaudissements).

## SÉNAT

Séance du 31 mai

### Discussion de la loi militaire

Le Sénat adopte l'article 59 relatif à la juridiction des tribunaux militaires sur les réserves.

Les articles 60 à 64, relatifs aux engagements sont adoptés.

Le général Robert demande, par un amendement, de laisser aux soldats la latitude d'accomplir leur devoir religieux. Par 163 voix contre 130, le Sénat le repousse.

M. de Pressensé demande, à son tour, le rétablissement pur et simple de l'article 70 de la loi de 1872 sur le même sujet. Il est adopté par 122 voix contre 118.

Les derniers articles de la loi militaire sont adoptés sans débats.

## INFORMATIONS

En France et en Europe. — La Gazette Nationale publie sous ce titre: *En France et en Europe!* l'incroyable article qui suit:

« En faisant ces déclarations, ajoute le journal berlinois, M. Tisza, a voulu dire catégoriquement et ouvertement que le gouvernement français actuel n'a aucune autorité dans le pays, et que l'état de choses qui existe en France manque absolument de sécurité et que, par conséquent, aucun gouvernement étranger ne peut assumer la responsabilité de placer ses nationaux et leurs biens sous la protection du gouvernement français.

» Le souci du maintien de la paix interdit aux gouvernements étrangers de prendre cette responsabilité, car l'abstention est le moyen le plus propre de diminuer le danger qu'ils courent d'être forcés de demander satisfaction à la France.

» Un coup d'œil jeté sur la France actuelle, où le gouvernement, impuissant, chancelle, irrésolu, entre deux sauveurs d'Etat, qui sont: l'un le général Boulanger ou le césarisme, l'autre la Société des droits de l'homme et du citoyen, c'est-à-dire le jacobinisme, ce coup d'œil, disons-nous, suffit à prouver que les déclarations de M. Tisza sont justifiées.

» Si la paix européenne boite, la faute en est en premier lieu à la France, tant à cause de ses projets de revanche qu'en raison de sa désorganisation et de son désordre intérieurs. Les autres puissances prennent tout simplement les mesures nécessitées par cet état de choses, et il est permis de conclure de ce fait que la force et la confiance des puissances amies de la paix continueront à s'accroître, c'est-à-dire que les événements suivront un cours favorable au maintien de la paix. »

### Les fusils de Guerre

Dans son article de fond, le Times fait remarquer que la France a un fusil meilleur et que les Allemands et que les Autrichiens, qui veulent munir leur armée de fusils semblables, ont besoin d'argent. Pour obtenir les crédits nécessaires, ils agitent le spectre de la guerre, de manière à influencer les Parlements.

Le journal anglais dit que la France ne devrait pas s'inquiéter, mais plutôt se féliciter d'avoir devancé les autres nations en ce qui concerne les nouveaux fusils.

D'après le Times, l'avance de la France sur ses voisins constitue une des meilleures garanties de paix, car il est peu probable que l'Allemagne et l'Autriche veuillent entreprendre une guerre avant d'être à la hauteur de la France.

Incident Tisza. — Les journaux républicains louent le langage ferme, mesuré, patriotique, tenu jeudi par M. Goblet à la tribune de la Chambre, en réponse à la question de M. Gerville-Réache.

Ils estiment que ces déclarations auront un retentissement au dehors.

A la frontière de l'Est. — Les nouvelles mesures sont appliquées rigoureusement, depuis jeudi matin minuit, par la police allemande, à Deutsch-Avicourt. Les hommes, les femmes et les enfants non munis de passeports par l'ambassade d'Allemagne à Paris, sont renvoyés impitoyablement, quelle que soit leur nationalité.

Pagny-sur-Moselle, 31 mai, s.

Plusieurs voyageurs de nationalité française, parmi lesquels plusieurs dames, sont venus par les trains de 10 heures et de 1 heure, non munis de passeports. Ils ont dû rebrousser chemin.

Avis de la Compagnie de l'Est. — La Compagnie des chemins de fer de l'Est nous communique l'avis important que voici:

« MM. les voyageurs sont prévenus, qu'à partir de ce jour, 30 mai courant inclus, ils ne pourront pénétrer en Alsace-Lorraine, soit pour s'y arrêter, soit même simplement pour transiter, sans être munis d'un passeport visé par l'ambassade d'Allemagne. Mais les voyageurs pour la Suisse, l'Autriche-Hongrie, *via Arberg*, et l'Italie, *via Gothard*, peuvent, dès aujourd'hui, éviter le transport par le territoire d'Alsace-Lorraine, et emprunter la voie de Delle. »

La santé de Frédéric III. — L'empereur, dont l'état semble décidément bien meilleur, est venu à Berlin, jeudi, avec l'impératrice en voiture découverte.

Election de la Charente. — Le XIX<sup>e</sup> Siècle annonce que M. Laguerre ira défendre la candidature de M. Déroulède dans une grande réunion qui aurait lieu à Angoulême, quelques jours avant les élections.

Indo-Chine. — La République française demande qu'un débat public ait lieu à la Chambre au sujet de l'organisation de l'Indo-Chine.

Le Salon. — Jeudi a eu lieu, au Palais de l'industrie, le vote de la médaille d'honneur du Salon pour la sculpture.

C'est M. J. Turcan qui a obtenu cette récompense pour son groupe *L'Aveugle et le Paralytique*, commandé par le gouvernement.

La médaille d'honneur de la peinture a été décernée à M. Detaille, pour son tableau militaire *Le Réve*.

La médaille d'honneur de la gravure a été décernée à M. Hédouin.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Changement de nom de commune. — Un décret du président de la République vient d'autoriser la commune de Sainte-Eulalie, dans le canton de Livernon, à porter désormais le nom de *Espagnac-Sainte-Eulalie*. Cette nouvelle désignation est d'autant mieux justifiée que, sur les deux principaux hameaux qui forment cette commune, Espagnac et Sainte-Eulalie, le premier est de beaucoup le plus important.

Nous recevons de M. de Gransault-Lacoste, la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de voir dans votre *Journal du Lot*, que je suis remplacé par M. Pons, notaire à Reillac, arrondissement de Figeac, comme lieutenant de Louveterie. Le choix de mon remplaçant est excellent et me plaît, mais votre article n'est pas complet: Veuillez avoir la bonté d'ajouter que si je suis remplacé, c'est que j'ai donné librement ma démission à M. le Préfet, il y a de cela environ un mois et demi.

Veillez agréer Monsieur, avec mes remerciements l'expression de mes sentiments dévoués.

AIMÉ DE GRANSAULT-LACOSTE,  
Lieutenant de Louveterie, démissionnaire.

Terrains plantés ou replantés en vigne (loi du 1<sup>er</sup> décembre 1887 et décret du 2 mai 1888.)

Avis aux contribuables. — Le Maire de la ville de Cahors, prévient ses administrés qu'aux termes de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1887, les terrains nouvellement plantés ou replantés en vignes doivent être exonérés de l'impôt foncier jusqu'à l'époque où les vignes ont dépassé leur quatrième année.

Une distinction est établie, pour l'application de cette loi, entre les vignes qui sont constituées au moyen de producteurs directs et celles qui le sont au moyen de porte-greffes; l'âge des premières se compte à partir de la plantation proprement dite, tandis que l'âge des secondes ne se compte qu'à partir du greffage.

Pour jouir de cette exemption, les propriétaires des vignes comprises dans les catégories sus-désignées doivent s'adresser à la préfecture, pour l'arrondissement chef-lieu, et à la sous-préfecture, pour les autres arrondissements, une déclaration portant l'indication exacte des terrains occupés par ces vignes.

Ils trouveront à la mairie des imprimés destinés à leur faciliter la rédaction des déclarations dont il s'agit: l'emploi de ces imprimés est de rigueur.

Les déclarations, pour être suivies d'effet en 1888, devront parvenir à la préfecture dans un délai de 3 mois, à partir du jour de promulgation au *Journal Officiel* du décret du 2 mai 1888, c'est-à-dire avant le 4 août prochain.

Remarque importante. — Les déclarations relatives aux vignes nouvellement plantées pour être greffées sur place ne peuvent être utilement faites qu'après l'accomplissement du greffage.

Les examens de l'École polytechnique. — On lit dans le *Figaro*:

Les candidats de l'École polytechnique sont plus nombreux cette année que les années précédentes.

Les examens commenceront le 5 juin. Le système d'élimination du concours ne sera pas le même. Dorénavant on ne sera admis aux épreuves orales, que d'après l'ensemble des compositions écrites.

### Affaires militaires

— Le ministre de la guerre aurait dès à présent arrêté la date de départ de la classe de 1887, qui doit rejoindre les drapeaux cette année.

Cette date est fixée au 11 et au 15 novembre prochain.

Tous les jeunes gens compris dans la première et la deuxième partie du contingent et reconnus bons pour le service sont astreints à effectuer trois ans de présence sous les drapeaux, le service d'un an étant supprimé de fait pour

les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe.

— Les chefs de corps vont recevoir des instructions pour rappeler aux officiers et assimilés d'origine alsacienne-lorraine qu'ils doivent faire parvenir au ministère de la guerre, pour être annexé à leur dossier, soit leur acte d'option, soit un certificat en tenant lieu, soit encore une déclaration faite devant les autorités judiciaires, en conformité de l'article 9 du Code civil.

— On lit dans la *France militaire*:

Le récent travail d'avancement aux grades de colonel, lieutenant-colonel et de chef de bataillon dans l'arme de l'infanterie, permettait d'espérer qu'un décret de nomination de capitaines devait suivre immédiatement. Nous sommes en mesure d'annoncer que ce dernier travail ne sera pas fait, le nombre des vacances n'étant pas suffisamment élevé. Il y a donc lieu de croire qu'il n'y aura pas de nomination dans ce grade avant la fin de juin, c'est-à-dire à l'occasion de la fête du 14 juillet.

— Le ministre de la guerre a décidé de fixer uniformément, à l'avenir, des indemnités représentatives de viande fraîche sur la base théorique de fourniture de six septièmes de viande de bœuf ou de vache et des localités où l'emploi de cette dernière espèce de viande serait avantageux.

Les corps de troupe auront toujours, selon les ressources de leurs bonis, liberté entière de varier leurs repas, et les prix spéciaux à payer aux fournisseurs par kilogr. pour chaque nature de viande.

— M. de Freycinet ministre de la guerre, vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire pour les inviter à faire connaître aux sociétés de tir de l'armée territoriale définitivement organisées qu'il prend le plus grand intérêt à leur tâche éminemment utile.

Persuadé que les chefs de corps trouveront un concours empressé auprès des municipalités, le ministre demande de ne rien négliger pour encourager les sociétés de tir dans la voie déjà tracée et de les assurer qu'il secondera leurs efforts par tous les moyens en son pouvoir.

### Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 31 mai.

Délit de chasse. — André Couture est condamné à une amende de 30 francs plus les frais.

Vol. — Le père et le fils Rougié, de Mayrinbac, l'un âgé de 19 ans, l'autre d'une quarantaine d'années, comparaissent devant le tribunal.

Accusés de nombreux vols, qu'ils avouent en partie, ils sont condamnés: le père à 15 mois de prison, le fils à 4 mois.

Coups de pistolet. — Le nommé Sol, de Caillac, averti que sa femme avait des relations coupables avec un nommé Cabanès surprit celui-ci appelant sa femme et, aveuglé par la colère, tira un coup de pistolet sur les coupables. La charge atteignit Cabanès à la main.

Sol est condamné à trois francs d'amende.

Vol. — Le tribunal condamne Faorie, de Flajoac, à deux mois de prison, 24 francs d'amende et les dépens pour vol de bois.

La foire de Saint-Clair a été favorisée d'un temps splendide.

Beaucoup de monde.

Accidents de voiture. — Lundi, les sieurs Laborde et Clary, de Cahors, se rendaient à Boissières, avec un chargement de trois barriques de vin, lorsque l'une des roues de devant de leur chariot se détacha brusquement. Naturellement, la voiture fut renversée avec tout son chargement. Il n'y a pas eu d'accident de personnes; seul, le cheval a été assez sérieusement blessé aux jambes de derrière.

Mardi, le chariot de M. Soulié, marchand de fer à Cahors, en passant le trop célèbre carreau de la rue du Lycée, a eu en de ses essieux brisés par suite de la violente secousse qu'il a subie en franchissant ce casse-cou, redouté de tous les conducteurs de voitures. Nous pensons que ce ne sera que lorsque quelqu'un se sera tué à cet endroit, que l'administration songera peut-être à prendre quelques mesures pour prévenir de nouveaux accidents.

### SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 14 mai 1888

Présidence de M. Combarieu, président

M. le secrétaire général dépose sur le bureau: 1<sup>o</sup> Journal d'hygiène, numéro 603,607; 2<sup>o</sup> Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XV, 2<sup>e</sup> livraison; 3<sup>o</sup> Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes Maritimes t. XI. Ce volume contient le « *Journal de bord du Bailli de Suffren dans son expédition des Indes.* » 4<sup>o</sup> Bulletin de la Société Arriégeoise des lettres, sciences et arts, avril 1888. Ce volume contient une étude assez complète sur « *L'Industrie*

préhistorique », relative à l'âge de la pierre taillée dite période paléolithique. L'auteur, le docteur Dresel, divise cette période en quatre époques désignées par les noms des gisements les mieux caractérisés, savoir : Chelles (Seine-et-Marne) ; Le Moustier (Dordogne) ; Solutie (Saône-et-Loire) ; La Magdelène (Dordogne) ;

5° Une lettre de M. Albert Marignan (23, rue Jacob, Paris), qui publie les sommaires des livraisons des Sociétés savantes de France, relatifs au Moyen âge et qui réclame l'envoi du Bulletin de la Société.

La Société décide qu'il sera répondu favorablement.

M. Laroussille fait hommage à la Société, de son dernier volume : *Sonnets d'Amour*, édité par M. Girma, libraire, à Cahors.

M. le Président remercie, au nom de la Société, M. Laroussille, de son don gracieux.

M. Combarieu dépose l'acte d'hommage, déjà annoncé dans un précédent bulletin, et envoyé par M. Joseph Beaune, de Bistauzac, par Gontaud (Lot-et-Garonne). La traduction est jointe à ce document.

M. Combarieu lit une lettre de M. Rouquet qui fait connaître à la Société les nombreux et brillants succès qu'il a obtenus dans divers concours, notamment dans celui qui fut ouvert à l'occasion des fêtes de l'inauguration du pont d'Oraison, dans les Basses-Alpes. Les vers de M. Rouquet ont obtenu le grand diplôme d'honneur et seront gravés sur les piles du pont d'Oraison.

La séance est levée à 10 heures.  
Le secrétaire des séances, G. ROUGIER. Le président, COMBARIEU.

**Les facteurs ruraux.** — M. Coulon, directeur des postes et télégraphes, vient de prendre l'initiative d'un projet qui doit apporter quelque amélioration au sort de facteurs ruraux.

La discussion du budget des postes a mis en effet une fois de plus en lumière la situation précaire de ces utiles et modestes agents.

Ils touchent 7 centimes 1/4 par kilomètre, et les tournées étant de 8 heures, ils ne peuvent arriver, même avec la plus haute paye résultant de l'ancienneté du service, qu'à un traitement de 800 à 850 francs. Ce chiffre, si modique, ne leur est même pas assés, car on peut diminuer la tournée. Les facteurs de ville ont 1,000 fr. par an.

Devant l'impossibilité de constituer partout des itinéraires équivalents, M. Coulon propose d'utiliser une somme de 160,000 fr. que la commission avait allouée sur les économies réalisées pour doubler certaines tournées trop longues et trop pénibles, quelques facteurs faisant plus de 32 kilomètres, alors qu'ils ne sont payés que sur le pied de 32. De plus, il conviendrait de leur donner des rareuses au lieu des deux blouses que touche, par an, chaque facteur.

Enfin, tandis que les facteurs parisiens trouvent le repos, si bien gagné d'ailleurs, dans la liberté qu'on leur laisse, tous les quatre jours, de une heure de l'après-midi jusqu'au lendemain, et dans le dimanche de congé qu'on leur accorde, chaque mois, à partir de 9 heures 1/2 du matin, les facteurs ruraux sont constamment sur la brèche. Ne méritent-ils pas, eux aussi, un jour de liberté ?

M. Coulon, malheureusement, ne pourra pas, cette année, entreprendre les réformes qu'il a rêvé de réaliser, après les avoir soumises à la Chambre ; mais il se promet bien de le faire avec le budget de 1889. Il nous reste à souhaiter, dans l'intérêt de ses administrés, que ce directeur ne soit pas victime de quelque bouleversement administratif, afin qu'il puisse mener à bien la tâche qu'il a entreprise, concernant le bien-être de son personnel, dont le recrutement, et l'avancement, paraît-il, ne seront plus l'œuvre de la faveur, de la protection.

Il faut espérer qu'ils ne perdront pas pour attendre, ces pauvres facteurs auxquels on promet toujours des changements favorables qui ne s'effectuent jamais. Et pourtant, qu'elle profession plus délicate, plus importante et plus fatigante que la leur, qui nécessite autant de solides qualités ?

Si la journée du facteur de ville est pénible, celle du facteur rural l'est bien davantage ; celui-ci a plus à lutter contre les intempéries des saisons et risque sa santé, parfois sa vie, lorsque, perdu dans la campagne, loin de toute habitation, il va quand même par tous les temps et par tous les chemins, et surmonte toutes les difficultés.

Il serait temps qu'on en fit autant pour eux et que, à leur tour, ils participent à quelques-uns des avantages que l'administration donne à leurs collègues des villes.

**Les vins empoisonnés.** — On télégraphie d'Hyères, 27 mai, au *Progrès du Midi*, au sujet de l'affaire des « empoisonnements. »

L'instruction de l'affaire des vins empoisonnés d'Hyères n'est pas prête à toucher à sa fin.

Les docteurs Cougit et Sambuc, chargés d'analyser les viscères des victimes dont

l'autopsie a été faite ces jours derniers dans le cimetière d'Hyères, ne pourront pas déposer leur rapport avant une quinzaine de jours.

On sait que les corps qui ont été soumis à l'étude des médecins de Toulon appartenaient, pour la plupart à des individus ayant dépassé la quarantaine.

Chose bizarre ! ce n'est pas chez les plus âgés qu'on trouve la plus grande quantité d'arsenic absorbé ; plusieurs intestins ne portent même aucune trace d'empoisonnement. Il n'en est pas de même des viscères recueillies dans les corps des personnes mortes dans la force de l'âge et chez lesquelles MM. Cougit et Sambuc ont découvert une quantité très considérable d'arsenic.

Jusqu'à présent, un grand nombre d'habitants d'Hyères ont cru que le comte de Villeneuve, mis en état d'arrestation, et écroué à la maison d'arrêt de notre ville, était M. Arthur-Xavier-Marie de Villeneuve, né à Grasse le 14 juillet 1839 est marié à Hyères le 26 novembre 1872, à M<sup>lle</sup> Mathilde-Marie du Thysebaert.

Il n'en est rien, et comme nous avons partagé cette erreur commune, il est de notre devoir de la rectifier.

L'inculpé est M. Henri-Charles de Villeneuve, âgé de 52 ans.

Cette erreur provient de ce qu'à la mairie d'Hyères on ne possède que des renseignements fort vagues sur M. Henri-Charles de Villeneuve, qui est, croyons-nous, natif de Bargemon, tandis que les registres de l'état-civil de cette ville portent le mariage de M. Xavier-Arthur de Villeneuve, de Grasse.

Un grand nombre d'anciens clients du comte de Villeneuve sont toujours dans un état très alarmant.

Il nous a été donné, hier, de visiter un malheureux père de famille, presque paralysé à la suite de l'absorption des vins des propriétés de La Loude et qui est dans un état de misère lamentable.

## VITICULTURE

### La viticulture en Algérie

Mme la duchesse de Fitz-James, déléguée au Congrès d'Oran par la Société d'agriculture du Gard, vient d'adresser à son président le rapport suivant, que nos lecteurs liront avec un vif plaisir :

Monsieur le Président,

Vous m'avez confié le soin de représenter la Société d'agriculture du Gard au Congrès de la Société française tenu cette année à Oran. Je comprends que c'est à mes sentiments dévoués plutôt qu'à mes capacités que vous avez accordé cet honneur, en me laissant la liberté d'utiliser les circonstances au mieux des intérêts de notre département.

Je vous apporte le compte-rendu que je vous dois au triple point de vue : 1° des séances du Congrès, en ce qui peut intéresser le Gard ; 2° de la vigne en Algérie comme culture ; 3° du vin algérien, concurrent commercial du vin français point de vue très préoccupant, je dirai même vital, pour la production française.

La latitude qui m'était accordée élargissait cette mission en même temps qu'elle élevait la responsabilité déjà assumée devant la Société française, avec laquelle j'avais, en acceptant une invitation sortant de la loi commune, pris l'engagement d'apporter un concours, sinon utile, au moins intéressant.

Dans l'origine, M. E. Hébrard, président de la section agronomique de la docte société, m'avait priée de lui fournir un mémoire viticole intéressant le vignoble algérien au point de vue du phylloxéra. Ici s'était placée une difficulté. C'était délicat, parce que ce que je croyais utile à dire, soit la supériorité de la bouture à on œil dans les terrains où le défoncement est difficile et le moyen de reconstituer le vignoble sans perte de récolte étaient des sujets à la nouveauté près, rappelant tous deux le voisinage de la roche Tarpéienne et du Capitole.

Je répondis à M. Hébrard qu'il me semblait imprudent d'envoyer seules, et sans les accompagner d'explications verbales, des données que la moindre exagération pouvait transformer en utopies ridicules. Il s'agissait donc ou de me taire ou d'être présente pour répondre aux objections qui pourraient être soulevées. Or, me rendre à Oran, même en temps ordinaire, c'était déjà une entreprise pour qui n'aime pas perdre de vue son clocher ; mais m'y rendre en ce moment offrait des difficultés spéciales, qui ont été levées les unes comme les autres avec une telle amabilité par tous ceux qui dominaient les possibilités que, le 30 mars, je voyais le soleil se coucher à Oran, décapant superbement la singulière montagne qui a nom « la

Selle-de-l'Arabe, » avec le lac Salé pour témoin et miroir.

Je ne voudrais pas vous parler paysage ; mais le Congrès dinant à l'heure du coucher, je n'avais rien de mieux à faire, isolée dans le crépuscule africain, que de regarder ce que je ne reverrai probablement ni jamais.

Ma première impression, et je l'ai conservée pendant tout mon séjour, est qu'Oran est un vaste lambeau d'Europe détaché par un phénomène physique et rattaché à la France par un effet moral ; la conquête. Oran est bien vraiment, si l'on peut s'exprimer ainsi, la moitié opprimée de Marseille. Pourtant les chevaux y traînent de gros laodans démodés qui sont plus nobles que les Espagnols qui cinglent la peau de ces coursiers seigneurs. A côté de ces voyous laids, sales, débraillés et cruels, le plus vilain cocher de Nîmes semblerait un gentilhomme.

Après avoir plaint ces buveurs d'air, chers à Mahomet, à la juste mesure de leur mère j'ai distribué ma compassion à d'autres seigneurs mécontents, méconnus et avilis : les tristes et majestueux Arabes. On les dit bien un peu voleurs ; mais ils croient peut-être revendiquer leur bien légitime, à preuve qu'un gamin qu'on amenait par l'oreille, pour avoir volé je ne sais quoi, clamait Allah à son secours avec conviction et ferveur ; or le pick-pocket des champs de course n'invite pas ainsi le Dieu de ses pères !

Ces rois du désert et de l'espace, que la conquête, secondée par les Juifs, amène fatalement à la profession de cireurs de bottes des conquérants, entendent leurs descendants en bas âge crier fierement près de leur boîte à cirage : « Cirèèè » inconscients de l'opprobre imposé à la noble tribu !

Mais qu'un officier donne son cheval à garder à ce gamin de grande race, on le voit passer, sans à-coup, la bride à son bras, et, on œil tendre au cheval, on œil triste à sa brosse, il cira, résigné, en songeant au coursier emportant ses aïeux. La brosse, c'est la servitude ; le cheval serait la liberté, et à quoi mesurer la distance qui les sépare, sinon à celle qui éloigne le réverbère sous lequel l'enfant brosse pour un sou, du palmier sous lequel, oisif, son aïoul rêvait, libre, dans un noble et majestueux silence.

Mais trêve aux impressions et revenons au Congrès.

### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 26 mai au 2 juin 1888.

#### Naissances.

Ressayres, Marie, place St-Georges.  
Chevallier, Emile, Caserne d'infanterie.  
Girma, Félix, place St-Georges.

#### Mariages.

Baudel, Cyprien, et Linas, Eugénie.  
Mercadier, Pierre, et Conduché, Marie.  
Rouget, Victor, et Bouchet, Marie.  
Delpon, Jean, et Bergougnot, Sophie.

#### Décès.

Roudier, Marie, 52 ans, rue du Petit Mot.  
Alibert, Marie 64 ans, rue des Maures.  
Testat, Charles, 78 ans, à l'Hospice.  
Constans, Elisabeth, 23 ans, à Cabessut.  
Tuler, Marie, 45 ans, à Arbonys.  
Bacou, Théophile, 21 mois, rue du Rempart.

## Bibliographie

LE DICTIONNAIRE GAZIER, tout récemment publié par la librairie A. Colin et C<sup>ie</sup>, a déjà remplacé dans les classes, comme sur les tables de travail, les dictionnaires jusqu'ici en faveur. L'auteur, M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, n'y donne pas seulement un vocabulaire très correct des mots usuels de notre langue, avec prononciation et étymologie lorsqu'il y a lieu de les indiquer, définition précise synonymes et contraires, exemples ; on y trouve en outre un millier d'articles encyclopédiques se rattachant à l'agriculture, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, à l'hygiène, à l'industrie, à la législation, à la vie pratique. Les objets peu connus sont figurés en des vignettes très finement exécutées avec légendes ; les termes techniques, groupés méthodiquement, sont expliqués par des figures d'ensemble. On y compte en tout 700 gravures et 19 cartes. Le « Dictionnaire Gazier » forme un volume in-12 de 800 pages, portatif, d'une impression très soignée, sous une reliure en toile élégante et solide, tranches rouges (Prix : 3 fr. 30).

### NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE A dix centimes

DERNIERS VOLUMES PARUS :

CARLYLE : Les Hommes de la Révolution française. — Carlyle est un des plus célèbres écrivains anglais. Ses études sur la Révolution française se distinguent par une profondeur de vue et une vigueur de style extraordinaires. Un volume : 10 centimes.

Les Chansonniers Français. — On ne trouvera pas seulement dans ce recueil des œuvres de Béranger, Dupont, Désaugiers, et autres chansonniers célèbres, mais aussi des refrains populaires, chants de paysans, d'ouvriers, de marins, tirés de toutes les provinces de France, ayant un cachet d'originalité et

une saveur naïve que des compositeurs ne pourraient égaler. Un volume : 10 centimes.

HOFFMANN : Les Frères de Sérapion. — Un des plus dramatiques récits du fameux conteur allemand. C'est un mélange de vérité et de fantastique propre à intéresser les plus blasés et à émouvoir les plus sceptiques. Un volume : 10 centimes.

Contes Chinois : Les Hirondelles blanches. Les Pivoines. un volume : 10 centimes.

MARK TWAIN : La Grenouille sauteuse. Le vol de l'éléphant blanc. — Mark Twain, célèbre en Amérique, est trop peu connu en France. Nous mettons au défi qui que ce soit de lire, sans rire jusqu'aux larmes, un seul de ses récits. Un volume : 10 centimes.

Ces volumes sont en vente au prix de 10 centimes chez tous les libraires et marchands de journaux et dans les gares.

## DERNIÈRE LOCALE

**Bibliothèque populaire** — Le comité d'administration de la bibliothèque populaire a tenu, mardi dernier, sa première séance dans une des salles de la mairie. La réunion était présidée par M. le général Verrier, président d'honneur.

M. le général Verrier, en prenant place au fauteuil, protesta de sa vive sympathie pour cette œuvre éminemment philanthropique.

On procéda ensuite à l'élection du bureau.

M. Pihier, ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat, est nommé président du comité par l'unanimité des votants. En quelques mots, il remercia ses collègues du comité, les assurant de son entier dévouement, et bien convaincu, du reste, que sa tâche lui sera rendue facile et agréable par la bonne volonté de tous.

Sont nommés : vice-président, M. Piot, professeur au lycée ; bibliothécaires, MM. F. Cargard, bibliothécaire de la ville, et L. Combarieu, archiviste départemental ; trésorier, M. Périès, conseiller municipal ; secrétaire, M. Vidal, instituteur communal.

### BOURSE. — Cours du 1<sup>er</sup> juin 1888.

3 0/0.....	83 00
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 87
4 1/2 0/0 1883.....	105 87
Actions Orléans.....	1,326 25
Actions Lyon.....	1,247 50
Action Panama.....	385 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	406 75
Obligations Lombardes.....	295 50
Obligations Saragosse.....	354 00

**Deux succès.** — Margot (Ch<sup>te</sup>-Inf<sup>re</sup>), le 8 mai 1887. — Ma femme souffrait depuis quatre ans d'un rhumatisme articulaire ; les Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte) l'ont complètement guérie. Une voisine qui souffrait d'une névralgie depuis deux ans, s'en est trouvée également très satisfaite. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Michaux. Signature légalisée.

## INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

## AVIS

Nous nous empressons d'informer nos lecteurs que M. Audouard, chir.-dentiste à Brive, se rendra à Cahors pour y passer les 4 et 5 juin prochain. (Cahot des Bains).

Nous regrettons vivement que M. Audouard, ne puisse pas accéder à nos compatriotes, un temps plus long, car il ne lui sera guère possible de donner satisfaction à toutes les personnes qui iront le consulter. Le rare talent qu'il possède pour la guérison des affections buccales et la confection d'appareils prophétiques pour le redressement des dents, l'obturation des perforations de la voûte palatine et le remplacement des dents absentes, lui a acquis une clientèle aussi nombreuse que brillante. Ce n'est donc pas sans difficultés que M. Audouard peut se soustraire de temps en temps, pendant quelques jours, à l'affluence, dans son cabinet, de nombreuses personnes venant de loin pour réclamer ses soins.

Nous sommes néanmoins autorisés à affirmer qu'il ne cessera pas de se rendre à Cahors, presque tous les mois.

**A VENDRE** de gré à gré pour cause de départ de son cavalier, une belle et forte jument, bonne pour la production et pour le trait, provenant de la gendarmerie de Cahors.

## A VENDRE

Un bon Piano. S'adresser au bureau du Journal.

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple .....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

GRAND ENTREPOT  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



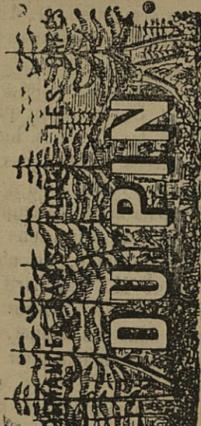
La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.  
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu le Grand  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878  
**FOURGEAUD & LACOSTE**  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
**PÉRIGUEUX**  
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Sipin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



31 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR  
DIPLOME D'HONNEUR  
Médaille de Bronze  
Académie de France

## A CÉDER UNE ÉTUDE D'HUISSIER

A CAHORS  
S'adresser à M. COSSÉ,  
RUE JEAN VIDAL, N° 3.

Maison spéciale d'Accouchement  
DIRIGÉE PAR

M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge

Maîtresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-  
bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

## La Foncière

COMPAGNIE  
D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Autorisée par décret du Gouvernement  
Place Ventadour, à PARIS

Capital social : 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires. Assurances de Survie. Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à Cahors : à MM. ESCOFFIER, 143, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénélon, agents généraux.

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, arifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

## A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONTE" Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. de revendra qu'à 48 fr. 75

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

La 1<sup>re</sup> liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv. saine

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir u moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> Éditeurs

## LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hæsteyr, Doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux; F. Gamble, Doyen de la Faculté des lettres de Caen; G. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Milin, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° et illustrés de 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc  
Payables à raison de 10 francs par mois  
Chaque volume broché 25 francs

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

## CADRE DU LOT

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les libraires.